

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION AVENUE DE
VERDUN DURANT DES TRAVAUX SUR LE RESEAU DE FIBRE OPTIQUE**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Président de la Communauté de
Communes, Président du Pays de la Déodatie,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1,
L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE :

Article 1 : A compter du mardi 30 juin 2015 à 7 heures, et jusqu'à la fin des travaux sur
le réseau de fibre optique, avenue de Verdun,

- **La circulation se fera sur chaussée rétrécie, alternée par panneaux, avenue de
Verdun, au niveau du n°2.**
- **Au niveau du chantier la circulation sera limitée à 30 km/h.**

Article 2 : La signalisation temporaire sera mise en place par l'entreprise. Le chantier
sera protégé par l'entreprise.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Directeur
des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 12 juin 2015

Le Maire,


The seal is circular with the text 'MAIRIE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES' around the top and '88' at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a castle tower and a sun.

David VALENCE